11° Championnat de France des sociétés corporatives

Pont-de-Vaux le 7 septembre 1997.

Pont-de-Vaux dans l'Ain, est une charmante et accueillante localité, située à proximité de la Bourgogne et du Mâconnais.

Station verte de vacances. Pont de Vaux est traversé d'Est en Ouest par la Reyssouze, petite rivière calme et poissonneuse, gérée par l'APPMA de l'Ablette Bressane.

Cette région possède tout pour accueillir et réussir un Championnat de France Corporatif.

L'Ablette Bressane, organisateur du Championnat de France Première Division Féminine en 1996 et de la Promotion D en 1997 n'en était donc pas à son coup d'essai.

400 pécheurs "heu-reux" à Pont-de-Vaux pouvait-on lire dans le journal "Le Progrès" du lundi 8 septembre.

Il n'en fallait pas moins une organisation dirigée de main de maître pour réussir ce championnat.

Tel un chef d'orchestre, Jean Bourdon, Président de l'Ablette Bressane, n'a rien laissé au hasard pour que ce championnat corporatif soit l'aboutissement réussi de onze mois de travail. Grâce à une équipe soudée et compétente. Le moindre détail avait son importance : de la clôture électrifiée qui abritait les taurillons de la ferme voisine, la prolifération des lentilles d'eau et ou l'installation de blocs sanitaires sur les parcours "très appréciés par les compétitrices et accompagnatrices". Aucune fausse note dans l'interprétation de la partition. Pêche plus que satisfaisante pour l'épreuve individuelle du samedi, avec une ouverture en fanfare sur une dominante de poissons chats dans le canal, et de brèmes sur la rivière. Les 364 pêcheurs ont apprécié la régularité des parcours.

Le dimanche, une pêche un peu plus difficile, voire décevante, qui peut être imputée à la pression de pêche et aux entraînements de la semaine. Il est bien connu que le dimanche ne ressemble jamais au samedi. Suite à la pression exercée pendant la Coupe de France en Individuel, il fallait bien s'attendre à ce que les poissons fassent preuve d'une plus grande retenue, mais c'est là tout le charme de la compétition puisque c'est le poisson qui décide.

Il en fallait visiblement plus pour casser l'ambiance chez les Corpo qui garderont surtout le souvenir d'un accueil exemplaire et d'une région attachante.

Lors de la réunion à la Salle des Fêtes de Pont-de-Vaux pour la lecture des palmarès et la remise des prix, j'ai eu le plaisir de remettre la plaquette souvenir de la FFPC à Jean Bourdon pour les services rendus à la compétition, en présence de :

- ▼ Monsieur Jean Pépin, Sénateur, Président du Conseil Général de l'Ain
- ▼ Monsieur Michel Voisin, Député de l'Ain
- ▼ Monsieur Louis-Jean Tritenne, Président de la Fédération Départementale de la Pêche de l'Ain
- ▼ Monsieur Henri Guillermin, Conseiller Général du Canton de Pont-de-Vaux
- ▼ Monsieur Henri Gagnière, Maire de Pont-de-Vaux
- ▼ Monsieur Georges Chevauchet, Maire de Chavannes-Reyssouze
- ▼ Monsieur Jean Brayard, Maire de Reyssouze

Nos remerciements vont :

- ▼ Aux Etablissements Sensas, Partenaire Officiel.
- ▼ Le Groupe "Avenir Pêche" qui a offert un seau gradué à chaque compétiteur.
- ▼ le Journal "Le Progrès"

Une seule ombre au tableau, incombant aux pêcheurs d'une Société qui, en remerciement de l'accueil reçu à Pont-de-Vaux se sont permis de subtiliser un téléphone portable appartenant à Madame de Héricourt, propriétaire du Bar du Commerce à Pont-de-Vaux. Une plainte a été déposée.

Pas vaches les poulets!

Les pêcheurs de la Police du Nord avaient tenu cette année à bien faire les choses. Venus pendant toute la semaine précédant la compétition, ils se sont entraînés régulièrement et intensément. Et c'est lors d'une séance d'entraînement sur le parcours de Chavanne qu'ils ont réalisé une capture exceptionnelle pas moins de 800 kg. Il ne s'agissait pas d'un silure de la Saône, mais d'un bovin tombé par accident dans la rivière. N'écoutant que leur courage, les Policiers du Nord sous la houlette de leur capitaine Jean-Jacques Fertelle, ont sauvé l'animal de la noyade en le retenant tant bien que mal hors de l'eau, en attendant l'arrivée de l'agriculteur qui leur doit aujourd'hui une fière chandelle.

J.M. Hauss

COUPE DE FRANCE CORPORATIVE EN INDIVIDUEL											
Clt Noms	Sociétés	CSD	Prises/Pts	Clt Noms	Sociétés	CSD	Prises/Pts	Clt Noms	Sociétés	CSD	Prises/Pts
I Guyon Miguel	Sommer Industrie	08	14/11480	18 Hugoni Philippe	Aubert & Duval 63	63	35/1505	35 Latrubesse Gérard	Manurhin	03	117/1415
2 Guyon José	Sommer Industrie	80	126/3620	19 Gress Bernard	Unimétal	57	32/1300	36 Sauvard Emmanuel	BRMG Orléans	45	36/2130
3 Misseri J-Pierre	BRMG Orléans	45	40/2930	20 Roy René	Koegler Pêche	68	44/1200	37 Miché Philippe	BRMG Orléans	45	18/1660
4 Hays Michel	Crédit du Nord	75	42/2260	21 Le Roux Bernard	RATP	75	45/5775	38 Huck Bernard	Cajofé	67	17/1345
5 Morlot Robert	Unimétal	57	24/2060	22 Brigand Jacky	PTT Gueret	23	43/2985	39 Meyer Eric	A.J.Diffusion	68	44/1160
6 Guérin Didier	COCA Imphy	58	8/6520	23 Barry J-Pierre	ASPTT Moulins	03	27/1975	40 Muller Gilbert	Dernière Nouv. d'Alsace	67	20/1130
7 Jacquinot François	Framatome St Marcel	71	61/3045	24 Mangel Christian	Scierie Genet	70	43/1815	41 Urdiales Maurice	Aubert & Duval 75	75	40/3880
8 Mercadier Serge	Pisciculture Val de Loire	4	534/2280	25 Guesselin Didier	Otis Gien	45	19/1795	42 Tourniquet Michel	Crédit du Nord	75	43/2765
9 Guyon Romain	Sommer Industrie	08	23/1925	26 Morin Bruno	Philips Eclairage	71	9/5085	43 Carre Johan	Aubry Transport	71	31/1895
10 Nicoviotis J-C.	RATP	75	41/1625	27 Legal J-Luc	Peugeot Vesoul	70	46/2650	44 Ecoffet J-Claude	Philips Eclairage	71	27/1735
11 Chouard Joël	Matre Automobile	41	66/5550	28 Moutarde Claude	Citroen Charleville	08	22/1850	45 Dogemont Serge	Mouleries de Masnières	59	19/1415
12 Beaupuis Dominique	ASPO Tours	37	54/2805	29 Waltz J-Daniel	Tram Mulhouse	68	26/1770	46 Millereux J-Marie	SAM Montereau	77	29/3545
13 Pasquier Pierrick	Municipaux de Rennes	35	39/1935	30 Langlait Jacques	Lamberet	01	99/1435	47 Aveline Yvonne	Crédit Lyonnais	75	30/2340
14 Lelouame Philippe	SNCF 18	18	50/1920	31 Chatillon J-Claude	Aubry Transport	71	45/4225	48 Bruniaux Christian	Verreries de Masnières	59	31/1785
15 Montaroup Alain	Municipaux de Rennes	35	85/1465	32 Kusio Alain	ASPTT Moulins	03	39/2395	49 Chalenton Robert	Citroën Charleville	08	19/1685
16 Tellier J-Claude	Peugeot Poissy	78	46/2630	33 Burdin Yves	Framatome St Marcel	71	20/1760	50 Savelon J-Paul	Imprimerie Nationale	59	41/1105
17 Goetzmann Rémy	A.J. Diffusion	68	27/1915	34 Leleu Jacques	Otis Gien	45	19/1425				